

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 6 décembre 2016

Le six décembre deux mil seize à 20 heures s'est réuni le Conseil municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (*par ordre alphabétique*) : Catherine BIARD, Maryse BILLET, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Nadine CHAVANT, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Guillaume FAVIER, Maria FAVIER, Jean GAILLARD, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD, Christian LEPREVOST, Alain MARTIN, Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Tristan PAIN, Marc PETIT, Chantal REY, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Alain SOCIE, Benoît STOCARD, Marlène SUBIT et Jean-Pierre TROLLIET.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Nadège BALLEFIN à Catherine BIARD, Maria-Elisabete BOURDALE à Nadine CHAVANT, Patrick CANET à Josiane GIPPET, Denise CORTEY à Chantal REY, Gilles CORTEY à Joël BORDEL (*jusqu'à la délibération n°2016-10-1-b*), Philippe GAGNEUX à Myriam BOITEUX, Olga MARTINEZ à Tristan PAIN, Maurice NICOLAS à Gilbert MERGOUD, Eric ROUX à Jean-Pierre TROLLIET.

Etaient absents et excusés : Carole DESOUCHE, David FERNANDEZ, Christel GALLIANO, Youri GARCIA et Marie-Catherine LAMIRAL.

Date de convocation : mardi 29 novembre 2016

Les Conseillers présents, soit 31 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 45, (*32 à partir de la délibération 2016-10-1-b*), ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Maria FAVIER et Chantal REY. Ces dernières acceptent.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 4 novembre 2016

Nadège Ballefin dit que s'agissant de l'annexe il n'y a pas de cheminement doux en direction de Corbelin.

René Deschamps explique que ce qui est proposé n'est pas un plan mais un schéma. Il faut s'en tenir à l'objectif. Il précise que les idées de projet non indiquées sur cette carte sont toujours envisageables comme le cheminement doux en direction de Corbelin.

VOTE		
POUR : 39	CONTRE : 0	ABST. 1 Chantal REY:

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 6 décembre 2016

Changement de l'ordre des délibérations

I. AMENAGEMENT

2016-10-1 Aménagement du centre-ville

- a) Maison de santé - Décision de principe de sa localisation
- b) Redynamisation commerciale de la Grande rue de Ciers- Décision de principe sur le dispositif à mettre en œuvre

2016-10-2 Acquisition de parcelles à Immo Coltruyt France

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2016-10-3 Règlement intérieur du Conseil Municipal

2016-10-4 Election des représentants de la commune au conseil communautaire des Balcons du Dauphiné

2016-10-5 Commissions municipales

2016-10-6 Délégation SIDCEHR

III . ASPECT FINANCIER

2016-10-7 BUDGET GENERAL - Décision Modificative budgétaire n°3

2016-10-8 Transfert de charges – camping municipal

2016-10-9 Tarifs Cantine

2016-10-10 Attribution de subvention pour des séjours scolaires des écoles primaires

IV. PERSONNEL COMMUNAL

2016-10-11 Modification de postes –Filière administrative

V. QUESTIONS DIVERSES

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

DELIBERATIONS**I. AMENAGEMENT****2016-10-1 Aménagement du centre-ville**

Monsieur le Maire rappelle que le programme politique de la majorité élue aux Avenières en 2014 comprenait la modernisation du centre-ville, ainsi que le soutien et l'accompagnement du développement du commerce.

Dans ce cadre une étude urbaine a été engagée en 2015.

S'agissant du commerce, les premières conclusions montrent d'une part, que la redynamisation commerciale nécessite de recentrer l'activité sur un périmètre défini et d'autre part, qu'il est nécessaire que la commune engage une politique volontariste pour permettre le maintien des commerces dans la Grande rue de Ciers.

a) Maison de santé - Décision de principe de sa localisation

Monsieur le Maire rappelle que menacée sur son territoire par un risque de désertification médicale qui s'avère être de plus en plus prégnant et qui tend à s'accroître au fil des années, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) a engagé une réflexion sur l'avenir médical. La politique et les actions envisagées visent à enrayer ce phénomène, de favoriser l'installation de nouveaux praticiens et de permettre aux professionnels de santé d'exercer dans les meilleures conditions possibles.

La volonté de la CCPC est de développer un projet de santé sur chacun des trois bassins de vie de son territoire, afin d'offrir de nouvelles conditions d'exercice aux professionnels d'une part et d'aboutir à la constitution d'un pôle de santé et à l'implantation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) d'autre part.

Pour ce faire, par délibération en date du 4 mars 2015, elle a pris la compétence « études et actions destinées à lutter contre la désertification médicale du territoire ».

S'agissant du bassin de vie des Avenières Veyrins-Thuellin, le projet d'équipement d'une maison de santé ne pourra pas, dans un premier temps, répondre aux objectifs initiaux dans la mesure où seul un médecin s'engage dans la démarche. Cette maison de santé ne sera pas dans l'immédiat agréée par l'ARS. Toutefois tout sera fait pour qu'elle puisse l'être dans le futur.

Les premières conclusions de l'étude urbaine montrent que la redynamisation du centre-ville nécessite de renforcer les activités dans un périmètre limité, situé entre la place Bacchus et la place du 11 novembre 1918.

- Le Maire propose donc au conseil municipal de décider du principe de localisation de la maison médicale sur la propriété sise section AC n°112 lieu-dit 2 montée de Ruffin, section AC n°113 lieu-dit Bourg de Ciers et section AC n°1053 lieu-dit Bourg de Ciers, acquise lors de la séance du 12 juillet 2016 à la famille Senelonge.

Cette implantation permettrait en outre, de terminer l'aménagement des parcelles au nord de l'Avenue Guillermaz et d'inscrire la maison médicale dans le prolongement des autres services présents sur cette voie.

Le Maire propose de délibérer sur le principe de localisation de la maison de santé sur la parcelle sise section AC n°112 lieu-dit 2 montée de Ruffin, section AC n°113 lieu-dit Bourg de Ciers et section AC n°1053 lieu-dit Bourg de Ciers

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

b) Redynamisation commerciale de la Grande rue de Ciers- Décision de principe sur le dispositif à mettre en œuvre

Arrivée de Gilles CORTEY

Le Maire rappelle que le PLU approuvé le 26 septembre 2016 prévoit que les rez-de-chaussée commerciaux du centre-ville matériellement identifiés sur le plan de zonage ne peuvent pas changer de destination, c'est-à-dire devenir des logements ou des garages. Cette contrainte est forte pour les propriétaires et c'est pourquoi, la collectivité doit mener une politique volontariste pour en permettre le respect.

Pour atteindre cet objectif, le Maire explique qu'une réflexion est engagée avec un bailleur social afin de définir un partenariat. Une étude de faisabilité a été réalisée pour plusieurs commerces de la Grande rue.

Il est proposé de mettre en place le dispositif suivant pour la réouverture des commerces aujourd'hui fermés de la Grande rue :

- La Commune achète les bâtiments
- La Commune signe un bail de 50 ans avec un bailleur social qui paie d'avance le loyer
- Le bailleur social réhabilite le bâtiment (commerces au rez-de-chaussée et logements à l'étage)
- Le bailleur loue les logements à des particuliers et les locaux commerciaux à la commune
- La Commune a la charge de louer le local à un commerçant

Le Maire propose de délibérer sur le dispositif à mettre en place pour redynamiser les commerces de la Grande rue de Ciers.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 39	CONTRE : 0	ABST. 1 Nadège BALLEFIN:

2016-10-2 Acquisition de parcelles à Immo Coltruyt France

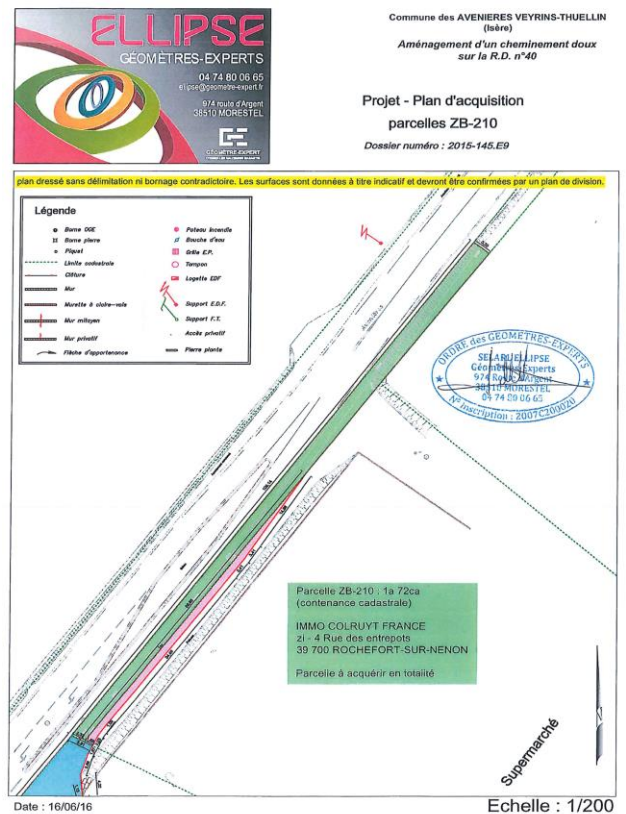
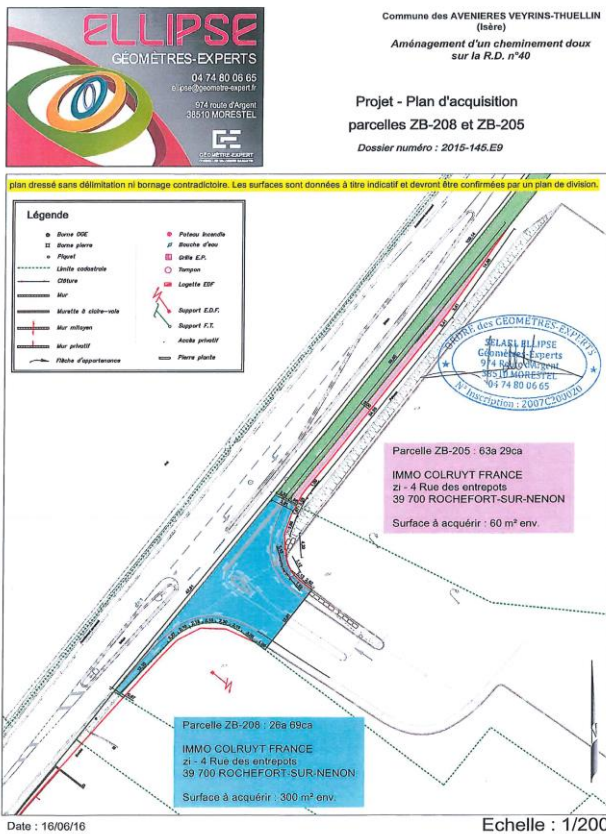
Par délibération en date du 26 avril 2016, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la route des Avenières.

Pour mener à bien ce projet, le Maire propose de procéder à l'acquisition de parcelles appartenant à IMMO COLRUYT France, sis ZI, 4 rue des entrepôts 39700 ROCHEFORT-SUR-NENON :

- 60 m² environ à prélever sur la parcelle ZB-205 d'une contenance de 6 329 m²
- 300 m² environ à prélever sur la parcelle cadastrée ZB-208 d'une contenance de 2 669 m²
- La parcelle ZB-210 d'une contenance de 172 m².

Cette dernière cède gratuitement ces parcelles.

Les frais liés à l'élaboration des documents d'arpentage ainsi que les frais d'actes seront à la charge de la commune.



Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 39	CONTRE : 0	ABST. 1 Alain MARTIN:

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2016-10-3 Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L2121-8 du CGCT stipule que les communes de plus de 3 500 habitants doivent établir le règlement intérieur du conseil municipal.

Le maire propose d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal des Avenières Veyrins-Thuellin joint à la note de synthèse en **annexe 1**.

Il convient de délibérer pour approuver le règlement intérieur du conseil municipal.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-10-4 Election des représentants de la commune au conseil communautaire des Balcons du Dauphiné

Vu l'article 35 V de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il doit être procédé à une nouvelle répartition des sièges entre les communes,

Vu l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités territoriales portant répartition des sièges, soit selon la répartition de droit commun ou soit selon les termes d'un accord local ;

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2016-11-10-008 du 10 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes « Les Balmes Dauphinoises » de « L'Isle Crémieu » et du « Pays des Couleurs » (annexe 2)

Considérant que la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné comptera 73 conseillers communautaires à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des 47 communes membres,

Considérant que la commune des Avenières Veyrins-Thuellin dispose actuellement de 8 délégués communautaires et qu'elle n'en comptera plus que 7 à compter du 1^{er} janvier 2017,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conseillers communautaires de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Monsieur le maire rappelle que les conseillers communautaires élus en 2014 qui siègent actuellement sont :

Daniel MICHOU
Gérard GUICHERD
Catherine BIARD
Nicole SITRUCK
Patrick CANET
Gilbert MERGOUD
Gilles CORTEY
et Maria FAVIER

Conformément aux dispositions ci-dessus, il est proposé d'organiser un scrutin pour l'élection des 7 nouveaux conseillers communautaires suivants :

Daniel MICHOU
 Gérard GUICHERD
 Nicole SITRUCK
 Patrick CANET
 Gilbert MERGOUD
 Gilles CORTEY
 et Maria FAVIER

Il convient de délibérer pour élire des représentants au conseil communautaire des Balcons du Dauphiné.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-10-5 Commissions municipales

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers municipaux, le Maire étant Président de droit de toutes les commissions.

Suite à la démission de Bruno GORDON, conseiller municipal, le Maire propose de nommer Nadine CHAVANT dans les commissions suivantes :

- Bâtiments et équipements publics :
- Voirie et réseaux
- Prévention des risques et sécurité

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-10-6 Délégation SIDCEHR

Par délibération en date du 21 janvier 2016, le conseil municipal a élu les délégués titulaires et suppléants du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône.

Suite à la démission de Bruno GORDON, conseiller municipal, il convient de le remplacer en tant que suppléant dans ce syndicat.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

III. ASPECT FINANCIER

2016-10-7 BUDGET GENERAL - Décision Modificative budgétaire n°3

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2016. L'Adjoint aux Finances propose d'adopter la décision modificative suivante :

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
74832-020	Attribution du fonds départemental de la TP		40 000 €
023-01	Virement à la section investissement	40 000 €	
	Total	40 000 €	40 000 €
Investissement		Dépenses	Recettes
	Opération 194 : Acquisitions matériel, outillage		
2051-194-020	Concessions, licences, logiciels	30 680 €	
2182-194-020	Matériel de transport	40 000 €	
	Opération 314 : Parc du Jalérieu		
2313-314-020	Travaux bâtiments	90 000 €	
	Opération 324 : Gymnase salle polyvalente Veyrins-Thuellin		
2313-324-020	Travaux bâtiments	3 000 €	
	Opération 297 : Construction gendarmerie		
2313-297-020	Travaux bâtiments	-8 000 €	
	Opération ONA : Non affectée		
020-ONA-01	Dépenses imprévues	-55 680 €	
021-ONA-01	Virement de la section fonctionnement		40 000 €
10226-ONA-020	Taxe d'aménagement		60 000 €
	Total	100 000 €	100 000 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-10-8 Transfert de charges – camping municipal

Pour des raisons techniques, la Commune a pris en charge dans le budget général la rémunération du personnel du camping municipal. La valorisation de la mise à disposition s'élève à 30 476 €.

Le Maire propose de transférer la charge financière d'un montant de 30 476 € au budget annexe du Camping. Des crédits sont ouverts au budget, compte 658 (autres charges diverses de gestion courante).

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-10-9 Tarifs Cantine

Lors de la séance du 12 juillet 2016, le Conseil Municipal a délibéré pour harmoniser les tarifs du restaurant scolaire entre les deux communes historiques et a fixé comme suit :

- 3, 80 euros pour les enfants (+0,50 euros pour les enfants de Veyrins-Thuellin au titre de l'accueil de loisirs)
- 6, 20 euros pour les adultes

Lors de la séance du 4 novembre 2016, il a validé le dispositif de réservation et de paiement en ligne.

Il convient aujourd'hui de fixer les tarifs pour les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (**PAI**) et pour les enfants accueillis à titre tout à fait exceptionnel sans réservation.

Le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- 1, 90 euros par accueil pour les enfants bénéficiant d'un PAI
- 7,60 euros pour les enfants accueillis sans réservation

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 37	CONTRE : 0	ABST. 3 : Denise CORTEY Guillaume FAVIER Chantal REY

2016-10-10 Attribution de subvention pour des séjours scolaires des écoles primaires

La Commune compte quatre groupes scolaires sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2016. Dans la continuité de l'action engagée pour l'harmonisation des crédits scolaires, le Maire propose de définir le mode de participation financière aux séjours scolaires. Ainsi, une subvention de 25 € par élève par séjour pourrait être attribuée selon les conditions suivantes :

- Durée minimum du séjour, 2 jours (soit à compter d'une nuitée),
- Complétude du dossier de demande de subvention par les directeurs d'école comprenant le projet pédagogique et le budget prévisionnel.

Après le séjour, le bilan de l'activité proposée par l'école devra être transmis obligatoirement à la Commune.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ce type de subvention selon les modalités précédemment exposées.

VOTE		
POUR : 39	CONTRE : 0	ABST. 1 : Marlène SUBIT

IV. PERSONNEL COMMUNAL**2016-10-11 Modification de postes –Filière administrative**

Pour régulariser la situation d'un agent sur un poste à 57.14% mais effectuant mensuellement des heures complémentaires régulières, le Maire propose :

- . d'élargir la quotité du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, catégorie C, en passant de 57.14% à 80%, à compter du 1^{er} janvier 2017

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

V. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Relevé des décisions du Maire depuis le conseil municipal du 4 novembre 2016 pour la commune des Avenières Veyrins-Thuellin. (annexe 3)
- Fête des lumières centre-ville les Avenieres 8 décembre
- Arbre de Noël : 16 décembre à la salle du conseil municipal à 19h
- Forum à Montalieu le 19 décembre à 18h30
- Vœux du maire à la population le samedi 7 janvier 2017 à la salle Roger Durand à Veyrins-Thuellin à 19h00
- Vœux du maire au personnel : vendredi 13 janvier au restaurant scolaire de Ciers à 19h
- Dates des prochains conseils municipaux : 2 février, 7 mars et 13 avril à 20h00.
- Travaux dépollution place Bacchus suite à consultation, 6 entreprises ont remis une offre. C'est à la société Biogénie qui a été retenue.
- Travaux de la route des Avenières : durée des Travaux fin
- Travaux de la crèche : fin des travaux : 15 février 2017.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h57.

Liste des annexes :

Annexe n°1 : Règlement intérieur du conseil municipal
Annexe n°2 : Arrêté de création du Balcon du Dauphiné
Annexe n°3 : Relevé des décisions du maire depuis le conseil municipal du 4 novembre 2016 pour la commune des Avenières Veyrins-Thuellin

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin, le 7 décembre 2016

Le Maire, Daniel MICHOU